

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

Préambule

Dans le cadre d'une participation au Prix Olivier Cadot 2023, le candidat·e prend connaissance des engagements suivants dans le cas où son projet serait retenu.

Utilisation des fonds

Le Lauréat·e s'engage à utiliser l'argent reçu du Prix Olivier Cadot exclusivement pour la réalisation du projet primé et selon le budget annoncé dans son dossier de candidature.

Le montant du prix sera versé en deux tranches : 70% du prix sera versé au début du projet et 30% à un stade plus avancé du projet

Communication

Le Lauréat·e s'engage à fournir les informations suivantes au Prix Olivier Cadot:

- Un rapport intermédiaire d'un maximum de deux pages sur l'état d'avancement du projet avec un décompte des dépenses effectives accompagné de justificatifs à fournir avant le versement de la deuxième tranche des fonds
- Un rapport détaillé de mise en place du projet, remis au plus tard dans les 3 mois après la fin du séjour sur place, qui décrit l'avancement du projet et les réalisations effectuées. Un décompte final des dépenses effectives sera également annexé
- Des photos et si possible une vidéo que le Prix Olivier Cadot pourra utiliser dans sa communication

Ambassadeur

Le Lauréat·e s'engage à être l'ambassadeur du Prix Olivier Cadot avant, pendant et après la réalisation du projet et à donner une image positive du Prix auprès des étudiant.e.s, Facultés, médias, autorités, sponsors, etc. Le Lauréat·e s'engage également à participer dans la mesure du possible à des manifestations qu'organise le Prix Olivier Cadot pour présenter son projet ou témoigner de son expérience.

Respect

Le Lauréat·e s'engage à respecter dans le cadre de son projet toutes les lois en vigueur dans les pays concernés ainsi qu'une éthique irréprochable.

Signature

Nom prénom

Lieu et date